

## COMMUNE DE KANI-KELI

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## COVID-19: Mesures prises par la mairie de Kani Kéli

En considération de la pandémie du CORONAVIRUS COVID-19, il est demandé à la population et aux collectivités de respecter les recommandations édictées par les autorités sanitaires pour éviter les risques de propagation.

A compter de ce jour, M. le maire a décidé de mettre en œuvre des mesures de précaution au sein de l'administration communale et au CCAS visant à protéger les agents et les usagers tout en assurant la continuité du service public.

Ainsi, tous les accueils physiques sont fermés : guichet accueil de l'hôtel de ville, au bureau scolaire pour le paiement de la restauration scolaire, l'accueil à la bibliothèque municipale, au guichet du service Etat Civil sauf pour les actes indispensables (naissance et décès).

L'accueil se fera essentiellement par téléphone et/ou par mail.

## Pour contacter:

- Standard de la mairie de Kani-Kéli : Tél. 0269 62 17 31
- Bureau d'état civil : Tél. 0639 94 03 01
- L'adresse mail de la maire : <u>maire-de-kani-keli@wanadoo.fr</u> ou <u>dgs.kanikeli@mairiedekanikeli.fr</u>
- CCAS: Tél. 0641 42 71 71 ou 0269 62 98 97

Mairie De Kani-Kéli

Contact: dgs.kanikeli@mairiedekanikeli.fr-0639 20 80 45